

Règlement intérieur du Tournoi des Aoûtiens du CBBE

2026 - 4ème édition

Art. 1

Le tournoi a le numéro de dossier 2505481, et se déroulera du vendredi 14 au dimanche 16 août 2026.

Art. 2

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBA D et le règlement ci-après.

Art. 3

Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et en possession de sa licence Française ou d'une Fédération Etrangère affiliée à la BWF pour la saison 2025/2026 à l'envoi de l'inscription, la zone géographique du tournoi est Internationale. La date d'ouverture des inscriptions est le 1er avril 2026 à 00h00 et la date limite d'inscription est le Jeudi 30 Juillet 2026 à 23h59 (date d'inscription prise en compte en cas de surnombre).

1 tableau - 16 € / 2 tableaux – 22 € / 3 tableaux - 28 €

Paiement en ligne obligatoire directement sur BADNET pour les licenciés à la FFBA D.

Pour les joueurs licenciés à une Fédération étrangère, l'inscription devra se faire par mail (lcbobad.tournois@gmail.com) et le paiement par virement (RIB transmis en retour de mail). Au moment de la demande d'inscription, une copie de la licence devra être jointe, avec classement dans chaque tableau à la date de cette demande (le classement sera ajusté à la date de référence en article 4).

Art. 4

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de minime (U15) à vétéran, classés P12 à N2 ainsi qu'aux non-compétiteurs. Le classement de référence du tournoi sera celui de la date de clôture des inscriptions du tournoi, soit le vendredi 31 juillet 2026.

Pour les licenciés étrangers participant au tournoi, leur classement sera calculé en fonction de leurs classements détenus dans leur pays de licence.

Art. 5

Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur et la Ligue de sa non-participation et adressera, au plus tard 48 heures après la fin du tournoi, les pièces justificatives à la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) de la Ligue de Normandie.

Art. 6

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 7

Les décisions prises par les juges-arbitres, Messieurs Fabrice BULTEAU (principal) et Florent HOUSSARD, seront sans appel.

Le GEO Principal du tournoi est M. Mathieu MARIE.

Art. 8

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement.

Art. 9

Les inscriptions sont autorisées sur les trois tableaux. Tableaux ouverts : Simple Dames, Simple Hommes, Doubles Dames, Double Hommes et Double Mixte.

Art. 10

Les tableaux seront organisés sous la forme d'une phase de poules, suivie d'une phase à élimination directe. Leur composition sera en fonction du CPPH des paires (découpage aux points), dans le respect du RGC, pour les règles des +1000, et de ses cas particuliers.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le format des tableaux si nécessaire (pour un passage en poule unique). Un tableau ne sera ouvert qu'avec un minimum de 4 inscrit(e)s.

Pour tous les tableaux il y aura 2 sortants par poule, dans le respect de la limite des 8 matchs par jour.

Match de 2 sets gagnants de 21 points.

Le maximum d'inscrits est déterminé à 300 joueurs (date d'inscription sur Badnet prise en compte en cas de surnombre sauf pour les licenciés d'une fédération étrangère). Si l'organisation le permet et la demande le nécessite, les organisateurs se donnent le droit d'aller au-delà.

En cas de forfait : En simple le(la) joueur(se) sera remplacé par ordre au meilleur CPPH, en double le ou la joueur(se) orphelin(e) lui sera proposé(e) le ou la remplaçant(e) au meilleur CPPH en accord avec les joueurs(ses).

Art. 11

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.

Art. 12

Les tableaux seront affichés et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés uniquement à titre indicatif.

Art. 13

Tout(e) joueur(se) doit être présent(e) dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match.

Art. 14

Le tournoi est joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera le YONEX AS 20, mis en vente dans la salle.

Art. 15

Tout participant devra se faire pointer à la table de marque ou via l'application EBad dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

Art. 16

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (tirage au sort et test des volants compris).

Art. 17

Tout(e) joueur(se) doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match.

Aucun des joueur(se) ne sera autorisé à quitter le terrain, sans l'accord du juge arbitre.

Art. 18

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs conseillers, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre et les éventuels arbitres.

Art. 19

Passé un délai de cinq minutes, tout(e) joueur(se) non présent(e) sur le terrain sera déclaré(e) « FORFAIT ».

Art. 20

Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de vingt minutes.

Art. 21

Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout(e) joueur(se) pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.

Art. 22

Si le volant touche un obstacle dans la salle (panier de basket, filin, rampe lumineuse ou plafond), le point sera let une fois (par point) au service, et faute en jeu.

Art. 23

Les frais d'inscription ne seront remboursés, après tirage au sort, que sur présentation d'un justificatif valable, directement depuis Badnet.

Art. 24

L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement, en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 25

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 26

Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée, lors du podium. Les joueur(se)s vainqueur(e)s ou finalistes d'un tableau sont tenu(e)s de rester jusqu'à la remise de récompenses et de participer à la cérémonie.

Art. 27

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.